

- Présidence :** Mme Isabelle Bonneau.
- Membres présents :** Mme Christelle Ploquin (en visio).
Mr Jean-François Selle.
- Invité présent :** Mr Olivier Blancheton (Animateur du pôle citoyenneté).
- Absent excusé :** Mr Jean-Louis Hauquin.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Présentation ordre du jour

2° Sujet « Pour information et échanges »

- Bilan des quotas attribués au District de la Charente
- Bilan demande de distinctions des clubs campagne 2023/2024
- Rappel de la démarche et clause suspensive

3° Sujet « Pour décision »

- Attribution des distinctions - Campagne 2023-2024
- Planning des tâches à accomplir
- Demande de distinction FFF vermeil hors quota

4° Questions et informations diverses

Ouverture de séance à 18H30.

SUJET(S) « POUR INFORMATION »

Bilan des quotas attribués au District de la Charente

- **Distinction FFF : 1**
 - o 1 distinction « Argent »
- **Distinction LFNA : 9**
 - o 1 distinction « Or »
 - o 3 distinctions « Vermeil »
 - o 5 distinctions « Argent »
- **Distinctions District : 24 (12 initialement prévues)**

Devant le succès de la campagne 2023/2024 de demande de distinctions, la commission a demandé au comité de direction (CODIR) une augmentation du quota initial.

Demande validée en séance du 15 janvier dernier, **le CODIR a décidé de passer le quota à 24**, ce qui a permis de **couvrir toutes les demandes éligibles**.

Voici la répartition :

- o 2 distinctions « Or »
- o 4 distinctions « Vermeil »
- o 12 distinctions « Argent »
- o 6 distinctions « Bronze »

Bilan demande de distinctions des clubs campagne 2023/2024

Pour rappel, la campagne a **débuté le 01/12/2023** par un envoi d'un mail indiquant la procédure à suivre à tous les clubs Charentais et s'est **terminée le 12 janvier 2024** comme indiqué dans l'information initiale.

Bilan à la clôture des demandes :

- **36 demandes de distinctions** bénévoles faites **par 16 clubs** ont été reçues dont :
 - o 1 non éligible pour cause d'absence de licence de dirigeant (licence de joueur)
 - o 1 pour dépassement de quota octroyé aux clubs (4 demandes pour 3 autorisées selon la procédure)
 - o 10 pour des dirigeantes
 - o 24 pour des dirigeants
- **1 demande de plaquette anniversaire de club** reçue

Rappel de la démarche et clause suspensive

La commission « Valeurs - Fair Play - Ethique » a vérifié et validé l'éligibilité de l'ensemble des demandes et a confirmé les critères de validation conformément à la procédure, les critères étant basés principalement sur les états de fait disciplinaire.

A ce sujet, il est rappelé que les conditions d'attributions des distinctions sont suspensives en cas de fait disciplinaire avéré et ce, jusqu'à la remise officielle aux récipiendaires.

Rappel décision du Comité de Direction du 20 novembre 2023 :

Les demandes seront étudiées par la commission Valeurs, Ethique et Fair Play et seront systématiquement rejetées si une des conditions listées ci-dessous est établie :

- *Être en état de suspension disciplinaire par la FFF, la Ligue ou le District de Football de la Charente.*
- *Être concerné par une instruction disciplinaire en cours.*
- *Avoir eu une sanction disciplinaire dans les 3 dernières années qui précèdent la date de la demande.*
- *Être dans un club impliqué sur les 3 dernières années par des faits graves :*
 - o *Agression d'arbitre,*
 - o *Bagarre générale,*
 - o *Tricherie volontaire.*

SUJET « POUR DECISION »

Attribution des distinctions - Campagne 2023-2024

Pour des raisons de confidentialité et d'effet de surprise, la liste des récipiendaires ne sera pas communiquée de façon publique.

Néanmoins, la commission confirme que les demandes des 16 clubs ont été confirmées (sauf 2 pour non éligibilité), et que les 16 clubs auront des distinctions à remettre à leurs licenciés respectifs et 1 club une plaquette anniversaire FFF (50 ans - Bronze).

Isabelle Bonneau, animatrice de la commission aura en charge de contacter les 17 personnes ayant effectué les demandes via le questionnaire en ligne afin de confirmer la liste des récipiendaires et de la plaquette anniversaire de club.

Planning des tâches à accomplir

Isabelle Bonneau informera les clubs concernés lorsque le District sera en mesure de remettre les distinctions (en fonction de la date de réception des distinctions LFNA et FFF).

La commission espère être en mesure de le faire à partir de courant mai mais ne maîtrise pas les délais.

Décision 01 : La commission charge :

- **Le secrétariat de renseigner l'outil « portail bleu » avant le 31 janvier (date limite de la liste des récipiendaires à donner à la LFNA et FFF) selon la liste établie par Jean-François SELLE**
- **Jean-François Selle pour la commande de l'ensemble des trophées et médailles des récipiendaires**

Demande de distinction FFF hors quota

Le quota de distinctions octroyé au District de la Charente est de 1 médaille d'argent.

Le CODIR souhaiterait avoir à disposition une médaille « vermeil » supplémentaire « hors quota ».

Décision 02 : La commission charge le Président du District d'adresser une demande d'attribution d'une médaille FFF vermeil supplémentaire et qui serait, en cas de réponse favorable, à disposition du CODIR pour attribution au bénévole méritant de son choix.

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

Néant.

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 25/01/2024

Décision 01 : La commission charge :

- Le secrétariat de renseigner l'outil « portail bleu » avant le 31 janvier (date limite de la liste des récipiendaires à donner à la LFNA et FFF) selon la liste établie par Jean-François Selle
- Jean-François Selle pour la commande de l'ensemble des trophées et médailles des récipiendaires

Décision 02 : La commission charge le Président du District d'adresser une demande d'attribution d'une médaille FFF vermeil supplémentaire et qui serait, en cas de réponse favorable, à disposition du CODIR pour attribution au bénévole méritant de son choix.

La prochaine réunion n'est pas fixée et sera en fonction de l'actualité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15.

